

# TAXE D'APPRENTISSAGE



**Parents, Personnels, Enseignants, Anciens élèves du lycée DAMPIERRE, du centre VALAREP contribuez à la réussite de nos jeunes**

**N**otre lycée et son centre de formation sont habilités à recevoir la taxe d'apprentissage. Les entreprises peuvent faire le choix des bénéficiaires. Cette taxe est vitale pour développer et moderniser notre outil de formation.

C'est pourquoi nous sollicitons toutes les forces vives de nos établissements en vue de nous communiquer d'éventuels contacts avec des entreprises de votre connaissance.



En vous remerciant d'avance pour votre collaboration efficace.

Talon réponse à déposer au Secrétariat

## Contact entreprise - Taxe d'Apprentissage

Nom de l'entreprise :	
Adresse :	
Nom de la personne à contacter :	
Téléphone :	Mail :
De la part de :	

Lycée Dampierre - 85 Avenue de Denain - 59300 Valenciennes  
Renseignements : S.Boutonné Mail : sboutonne@lyceedampierre.fr

Tél : 06 45 07 85 54 - Fax : 03 27 22 70 20